



en chiffres

- ▶ Le Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ain est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) créé en **1950** par Jean Saint-Cyr. Son fonctionnement est identique à celui d'une collectivité territoriale.
- ▶ Le SIEA a pour compétence d'origine tout ce qui touche à l'électricité et à son utilisation. Autorité concédante, il est propriétaire des réseaux de distribution d'énergie électrique.
- ▶ Son action se traduit par des conseils techniques, des participations financières et la réalisation d'infrastructures. Elle s'est élargie ces dernières années dans le cadre des compétences optionnelles qui sont devenues les siennes et que le Syndicat exerce à la demande expresse des communes.
- ▶ Désignés par les conseils municipaux des **419** communes de l'Ain, **508** délégués assurent son administration et élisent un bureau de **28** membres qui se réunit au moins **3** fois dans l'année.
- ▶ Monsieur Jean-François PELLETIER, maire de Saint-Cyr-sur-Menthon, a été réélu en avril **2008** président du SIEA. Il est assisté de **8** vice-présidents.
- ▶ L'équipe technique et administrative est composée de **29** personnes qui relèvent du statut de la fonction publique territoriale. Elle est placée sous la direction de Patrick Chaize et organisée selon les grands domaines de compétences du Syndicat.

32, cours de Verdun
01006 Bourg-en-Bresse cedex
Tél. 04 74 45 09 07
Fax 04 74 24 77 51

courrier@siea.fr
www.siea.fr



Syndicat Intercommunal
d'Électricité de l'AIN



Syndicat
Intercommunal
d'Électricité
de l'AIN

Au cœur de vos réseaux



Syndicat Intercommunal
d'Électricité de l'AIN



Le SIEA, un faisceau de compétences

L'électrification

L'organisation du service local de l'électricité fut, dès 1950, année de sa création, la mission première du SIEA. Une compétence que lui ont déléguée les 419 communes du département afin de disposer d'un réseau sans cesse entretenu, modernisé et adapté à leur développement. Par le biais d'une régie, le SIEA dessert également 18 communes toujours gestionnaires de leur réseau et distributrices d'électricité.

Seconde délégation confiée au Syndicat: le contrôle des missions exécutées par EDF sur les 12 500 kilomètres de lignes basse et moyenne tensions et les 7 700 postes de distribution concédés en 1995, cahier des charges à l'appui, à l'entreprise publique utilisatrice des réseaux.

Le SIEA a été un des tous premiers en France à se soucier de l'amélioration esthétique des réseaux de distribution en milieu rural. Plus d'un tiers des lignes a été enfoui par voie souterraine.

Les grands axes de cette compétence

- La concession de distribution publique d'électricité
- Le renforcement et l'extension des réseaux
- Les travaux d'enfouissement des réseaux
- La perception de la redevance d'occupation du domaine public pour l'électrification

L'éclairage public

Dans le droit fil de l'électrification, l'éclairage public est devenu une compétence majeure du SIEA. 406 communes lui ont confié la charge d'entretenir, de renforcer et d'étendre leur réseau d'éclairage et ses équipements.

Le SIEA intervient pour la création de « foyers lumineux » dans les lotissements ou dans les zones d'activités industrielles ou artisanales. L'électrification et l'éclairage public font donc de lui le premier témoin du dynamisme démographique et économique du département de l'Ain.

Il est aussi un des artisans les plus en vue de la mise en valeur de ses sites, de ses monuments et de son patrimoine puisqu'il assure la maîtrise d'ouvrage, pour le compte des communes, de l'embellissement par l'éclairage.

Les grands axes de cette compétence

- L'entretien des réseaux d'éclairage public
- L'extension et la modernisation des réseaux
- Le branchement des lotissements et des zones d'activité économique

Les télécommunications

À la demande des communes rurales et urbaines, le SIEA assure désormais la maîtrise d'ouvrage des travaux d'infrastructure du réseau de télécommunication. Combinée avec les travaux effectués sur le réseau électrique, cette intervention permet l'installation en souterrain du réseau des télécommunications.

En 2006, un nouveau service proposé aux communes autorise le SIEA à percevoir pour leur compte la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs, tel France Télécom. La redevance est ensuite reversée dans son intégralité aux communes.

Les grands axes de cette compétence

- Les travaux de génie civil de télécommunication
- La perception de la redevance d'occupation du domaine public pour les télécommunications.

La communication électronique

Confronté aux évolutions des télécommunications, c'est tout naturellement que le SIEA a étendu en 2005 ses compétences à internet et ses réseaux. Pour couvrir harmonieusement l'ensemble du territoire de l'Ain, il propose des solutions adaptées à la situation des usagers. L'objectif est de créer d'ici 2013 une infrastructure réseau qui permette l'accès au très haut débit et la mobilité d'accès à internet dans tout le département pour les entreprises et les particuliers. Le bassin de Bellegarde et le Pays de Gex sont devenus à ce titre zone pilote.

Les grands axes de cette compétence

- La desserte en très haut débit par le déploiement de la fibre optique
- La résorption par un programme haut débit des zones blanches ADSL grâce à la technologie hertzienne Wifi et au réseau LIAin.

Le réseau LIAin

RESO-LIAin est la Régie d'Exploitation du Service Optique. Rattachée au SIEA, elle a pour objet de favoriser la desserte en communications électroniques des communes de l'Ain. Elle gère, contrôle et entretient le réseau LIAin (Liaison Internet de l'Ain). Elle assure aussi la liaison avec les fournisseurs d'accès à internet qui offrent leurs services aux abonnés.

Le système d'information géographique

Grâce à la numérisation du cadastre des communes de l'Ain, le SIEA a pu développer, en partenariat avec d'autres opérateurs, un système d'information géographique (SIG) performant qui va bien au-delà de la consultation des réseaux d'électricité, de gaz ou de télécommunication. Accessible aux collectivités locales, aux professionnels de l'aménagement et aux entreprises, ce système de traitement et de représentation de données est devenu un outil d'aide à la décision, à la planification et au développement utilisé par toutes les communes de l'Ain.

Le SIEA propose aussi aux communes et communautés de communes des logiciels adaptés à leurs besoins. Il subventionne l'acquisition et l'installation du matériel informatique dédié.

La gamme logicielle

- Consultation cadastrale
- Consultation éclairage public
- Consultation eau potable
- Consultation assainissements publics et autonomes
- Consultation du plan local d'urbanisme
- Consultation cimetières
- Consultation et instruction des données d'urbanisme
- Gestion des demandes de renseignements et de déclaration d'intention de commencement de travaux
- Gestion de la voirie
- Gestion du patrimoine communal
- Orthophotographies aériennes
- Réseaux électricité, gaz, télécom

Le gaz

Fort de son expérience en matière de distribution électrique, le SIEA a proposé aux communes de négocier un cahier des charges pour la distribution du gaz.

Le territoire de la concession établie avec Gaz de France regroupe aujourd'hui 123 communes desservies. En leur nom, le Syndicat gère, entretient et étend les réseaux de distribution. Il assure également le contrôle de leur exploitation.

Les grands axes de cette compétence

- La concession de distribution du gaz
- Le renforcement et l'extension des réseaux
- Les travaux d'esthétique
- La perception de la redevance d'occupation du domaine public pour le gaz

Le service Énergie

Le SIEA a choisi de répondre aux évolutions du secteur de l'énergie et de relever les défis que constituent l'ouverture des marchés, la maîtrise des consommations, le développement des énergies renouvelables.

Parce que les collectivités territoriales sont concernées par ces mutations, le Syndicat a créé un service Énergie qui s'appuie sur les compétences et l'expérience qu'il a su développer depuis de nombreuses années. Le service Énergie offre aux 393 communes qui l'ont sollicité depuis 2003 une capacité à maîtriser leur consommation énergétique. Il leur apporte des solutions adaptées et innovantes. Il joue un rôle d'audit et de conseil.

Les prestations proposées

- La mise en place d'un suivi annuel des consommations pour l'éclairage public et les bâtiments communaux
- La réalisation de diagnostics
- La signature de conventions de maîtrise d'énergie